



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ HUMA GRO® Fertil Soil®



SIMDUT		
SANTÉ	2	
INFLAMMABILITÉ	0	
RISQUE PHYSIQUE	0	
EPI	В	

SECTION 1: IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES				
IDENTIFICATEUR DE	HUMA GRO® Fertil Soil®	Produit n° 007		
UTILISATION GÉNÉRALE :	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.			
DESCRIPTION DU PRODUIT :	Liquide brun trouble avec une légère odeur caractéristique.			
INFORMATIONS SUR LES FOURNISSEURS :	Bio Huma Netics, Inc. 1331 W Houston Avenue Gilbert, AZ 85233	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		

Pour obtenir des fiches de données de sécurité

supplémentaires, composez le

numéro suivant :

TÉLÉPHONE: (480) 961-1220

CHEMTREC: (aux États-Unis) 800-424-9300

(à l'international) 703-527-3887

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS :

Liquide brun trouble avec une légère odeur caractéristique. Le liquide et les vapeurs peuvent cause une irritation des yeux et possiblement de la peau. L'inhalation des vapeurs peut irriter toutes les voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale avec des effets sur le système cardiovasculaire ou le système nerveux central.

CLASSIFICATION: IRRITATION CUTANÉE LÉGÈRE – CATÉGORIE DE DANGER 3

MENTION D'AVERTISSEMENT: AVERTISSEMENT

MENTION DE DANGER : H316 – ATTENTION – provoque une légère irritation cutanée **MISE EN GARDE** : P332+P313 En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

				ACG	IH	OS	НА
COMPOSANT	N° CAS Risqu	Risque OSHA	Poids %	VLE _{(Moyenne} pondérée dans le temps)	VLCT	LEA _{(Moyenn} e pondérée dans le temps)	VLCT
Urée	57-13-6	Irritant pour les yeux; irritant léger à modéré pour la peau et les voies respiratoires; légèrement toxique par contact cutané chronique et par inhalation, avec effets cardiovasculaires et sur le système nerveux central.	11 ± 2	AlHA WEEL: 10 mg/m ³	Aucune	Aucune	Aucune
Phosphate de diammonium	7783-28-0	Irritant pour les yeux; irritant léger à modéré pour la peau et les voies respiratoires; légèrement toxique par ingestion : toxine du système nerveux central	10 ± 2	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
				DND = Données non disponibles S.O. = Sans objet			

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION: En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle,

de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

CONTACT En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant OCULAIRE:

les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consulter

un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les LA PEAU: laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INGESTION: En cas d'ingestion de grandes quantités de ce produit, appeler immédiatement un médecin. NE PAS provoquer un

vomissement sauf indication contraire du personnel médical. Ne iamais rien administrer par la bouche à une

personne inconsciente.

NOTE AU Sur la base des informations sur les composants, ce produit peut être légèrement à modérément toxique par ingestion. **MÉDECIN:**

Si une grande quantité est ingérée, une endoscopie minutieuse doit être envisagée, car une irritation de l'estomac ou de l'œsophage peut survenir, avec des effets possibles sur le système nerveux central après absorption dans la circulation sanguine. Un lavage gastrique soigneux avec une sonde endotrachéale en place doit être envisagé.

Traiter l'exposition de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et procédé : Ce produit n'a pas de point d'éclair.

Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en Non applicable Supéri Non applicable Inférie

volume) ures : eures :

Température d'auto-Non applicable

inflammation:

DANGER GÉNÉRAL : Ce produit est une solution aqueuse, moyennement alcaline de composés organiques et inorganiques. La

classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est

la suivante : Irritant. Il peut produire des produits de décomposition dangereux.

INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE: AGENTS D'EXTINCTION: Eau, mousse, CO₂ ou produits chimiques secs.

Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à

la chaleur d'un incendie.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES

INCENDIES:

Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil

respiratoire autonome.

PRODUITS DE COMBUSTION

DANGEREUX:

Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du gaz d'ammoniac toxique, avec du monoxyde de carbone toxique, du dioxyde de carbone, des oxydes de phosphore, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et des oxydes de potassium avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de fer, de manganèse, de magnésium, de calcium,

de zinc et de sodium.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

REJETS DANS LE SOL:

En portant l'équipement et les vêtements de protection recommandés, endiquer le déversement et ramasser la majeure partie du liquide à l'aide de pompes ou d'un camion à vide, ou absorber le liquide dans le sable ou un absorbant commercial. À placer dans des contenants approuvés pour la récupération, l'élimination ou l'accumulation par satellite. Neutraliser l'alcalinité du liquide restant à l'aide d'une solution acide diluée appropriée pour neutraliser les liquides alcalins. Couvrir généreusement la zone de déversement avec du bicarbonate de sodium. Rincer la zone de

déversement avec de l'eau: collecter les eaux de rincade pour élimination ou assainissement.

REJETS DANS L'EAU:

Porter l'équipement et les vêtements de protection recommandés en cas de contact avec des matières dangereuses. Arrêter ou détourner le débit d'eau. Endiguer l'eau contaminée et la retirer pour élimination et/ou traitement. Le cas

échéant, informer tous les utilisateurs en aval d'une éventuelle contamination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE **Ambiante** PRESSION DE **Ambiante** STOCKAGE: STOCKAGE:

GÉNÉRALIT ÉS:

À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas stocker en plein soleil. Protéger les yeux, la peau et les vêtements de tout contact avec le produit. Porter l'équipement de protection recommandé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Se laver

soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.

SECTION 8: CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES DE

CONTRÔLE:

Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions dans la zone de travail en dessous des niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail de l'AlHA ou des niveaux qui

peuvent causer une irritation.

APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDÉ: Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire. Si l'utilisation produit des brumes ou des aérosols

qui peuvent causer des irritations, il est recommandé d'utiliser un demi-masque approuvé par le NIOSH ou un masque respiratoire complet muni d'une bonne cartouche de brume/à particules ou d'air. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil

de protection respiratoire.

YEUX: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (recommandées par ANSI Z87.1-1979), à moins

qu'un masque respiratoire complet ne soit porté. Remarque : toujours consulter les données du fabricant des

lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

GANTS : Porter des gants en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. Remarque : toujours

consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : Si un contact est probable, porter un tablier en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles

dans la zone de travail. **Remarque:** toujours consulter les données de perméation du fabricant de

vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

CHAUSSURES: Pour nettoyer un déversement, ou si un contact est probable, porter des bottes en néoprène, en nitrile, en

caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. Remarque : toujours consulter les données de perméation du

fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES					
Aspect :	Trouble, brun	Densité apparente (livres/pied³) :	Non applicable		
État physique :	Liquide	Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible		
Odeur :	Légère et caractéristique	Densité de vapeur (air=1) :	Aucune donnée disponible		
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (acétate de n- butyle=1) :	Inférieur à 1		
Formule moléculaire :	Mélange	Teneur en COV/matière organique :	Néant/13,5%		
Masse moléculaire :	Non applicable	Volatilité en % :	Environ 75		
Point d'ébullition :	Supérieur à 100 °C (212 °F).	Solubilité en H₂O :	Soluble		
Point de congélation/fusion :	Inférieur à 0 °C (32 °F).	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :	Aucune donnée disponible		
Gravité spécifique :	1,05 à 1,25 à 20 °C.	pH (en l'état) :	8,0 à 9,0		
Densité (livres/gallon) :	Environ 8,76	pH (solution à 1 %) :	Aucune donnée disponible		

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS: Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER: Ne pas stocker ce produit en dessous de 50 °F (10 °C) ou au-dessus de 90 °F (30 °C)

MATIÈRE INCOMPATIBLE: Oxydants, caustiques et alcalins forts et tous les acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du gaz ammoniac toxique, avec des oxydes toxiques de carbone, de phosphore, d'azote, de soufre et d'oxyde

de potassium avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de fer,

de manganèse, de magnésium, de calcium, de zinc et de sodium.

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : Ce produit n'est <u>pas</u> sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : Ce produit n'est <u>pas</u> sensible à la décharge statique.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants : <u>Urée</u> <u>Phosphate de diammonium</u>

Contact oculaire : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Contact avec la peau : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

DL₅₀ par voie orale pour le

rat:

8 471 mg/kg Supérieure à 1 000 mg/kg

DL₅₀ par voie cutanée pour le

lapin :

 $\label{eq:local_point} \mbox{Aucune donnée disponible (lapin, DL_{\min} sous-cutanée: } \qquad \mbox{Aucune donnée disponible}$

s mg/kg)

DL₅₀ par inhalation pour le Aucune de

rat :

Aucune donnée disponible (rat, inhalation, chronique – doses multiples, 288 mg/m³/17 semaines; effets toxiques : reins, uretère et vessie – autres changements

dans la composition de l'urine; sang – autres

changements; changements nutritionnels et métaboliques

bruts)

Données humaines : Humain : 22 mg/3 jours; léger Aucune donnée disponible

Autres données Rat, dermique, chronique – Dose multiple, toxicologiques: 3 024 mg/kg/4 semaines; effets toxiques: fo

3 024 mg/kg/4 semaines; effets toxiques : foie – modifications du poids du foie; endocrinien – modifications du poids du thymus; décès.

Cancérogénicité : DT_{min} par voie orale pour le rat : 821 mg/kg/1 an; Aucune donnée disponible

tumorigène – néoplasique selon les critères RTECS; sang – tumeurs; sang – lymphomax, y compris la maladie

de Hodgkin.

Tératogénicité : DT_{min} intraplacentaire pour les femmes : 1 400 mg/kg

(femme enceinte de 16 semaines); effets sur la fertilité -

avortement

Mutagénicité: Inhibition de l'ADN humain; lymphocyte : 600 mmol/L Aucune donnée disponible

Produits synergiques: Aucun cas signalé Aucun cas signalé Aucun cas signalé

Organes cibles : Yeux, peau, muqueuses, poumons, système

cardiovasculaire et système nerveux central

Conditions médicales

aggravées par l'exposition :

Troubles cutanés, respiratoires ou cardiaques

Troubles de la peau ou des voies respiratoires

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Yeux, peau, poumons et système nerveux central

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL:

Ce produit est soluble dans l'eau et peut affecter légèrement le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES:

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261,

Déchets non dangereux RCRA

TITRE 40 DU CFR:

NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE

Non applicable

L'EPA DES ÉTATS-UNIS :

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides dangereux non visés par la RCRA, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : Non réglementée par le ministère des Transports

Numéro ONU: S.O. Classe de danger : Groupe d'emballage : SOS.O.

Étiquette primaire : Aucune Étiquette(s) subsidiaire(s) : Aucune

Pancartes primaires/subsidiaires : Aucune

Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports : Non mentionné QR pour le produit : Non applicable

Polluant marin:

S.O. N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 :

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES : **AUCUNE RESTRICTION**

Classe de danger : Numéro ONU: Groupe d'emballage : S.O. Aucune

Étiquette primaire : Aucune Étiquette(s) subsidiaire(s) : Aucune

Pancartes primaires/subsidiaires: Aucune

Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses : * Non applicable

Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses : Non mentionné

Limite réglementaire (LR): ** LR pour le produit : Non mentionné

Autres informations de transport : Aucune

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Urée Phosphate de diammonium **COMPOSANTS:**

Yeux, peau, poumons et système Organes cibles OSHA: Yeux, peau, muqueuses, nerveux central

poumons, système

cardiovasculaire et système

nerveux central

Potentiel carcinogène :

Réglementé par l'OSHA: Non Non Indiqué dans le rapport du NTP : Non Non Classé par le CIRC:

Groupe CIRC: Non applicable Non applicable Annexe A de la ACGIH: Non mentionné Non mentionné A1 Confirmé cancérogène pour Non applicable Non applicable

l'humain:

A2 Probablement cancérogène Non applicable Non applicable

pour l'humain:

Exigences de l'EPA des États-Unis

Déclaration des rejets

CERCLA (partie 302, titre 40 du

CFR)

Substance inscrite: Non mentionné Non mentionné Quantité à déclarer : Non applicable Non applicable Catégorie: Non applicable Non applicable N° de déchets RCRA: Non applicable Non applicable Substance non inscrite: Non applicable Non applicable Quantité à déclarer : Non applicable Non applicable Non applicable Particularité: Non applicable N° de déchets RCRA: Non applicable Non applicable

SARA TITRE III

Section 302 et 303 (partie 355,

titre 40 du CFR):

Substance inscrite: Non mentionné Non mentionné Quantité à déclarer : Non applicable Non applicable Planification du seuil : Non applicable Non applicable

Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I, Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. **

Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9.2 sur les matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite de la page 5)

COMPOSANTS: <u>Urée</u> <u>Phosphate de diammonium</u>

Section 311 et 312 (partie 370,

titre 40 du CFR):

Catégories de danger Feu: Relâchement soudain de la Réactif: Non Effets aigus sur Effets chroniques sur la

(produit): Non pression: Non la santé: Oui santé: Non

Planification du seuil : 10 000 livres 10 000 livres

Section 313 (partie 372, titre 40 du

CFR):

Produit chimique toxique listé : Non mentionné Oui (ammoniac aqueux)

Seuil de déclaration : Non applicable 10 000 livres

Statut de la TSCA des États-

Unis

Listé (partie 710, titre 40 du CFR): Oui Oui

Réglementations

nationales

État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986

(Proposition 65):

Cancérogène : Non Non Toxique pour la reproduction : Non Non Non

Autres réglementations

Lois sur le droit de savoir des

Aucun connu

États :

Réglementations canadiennes

Informations sur les produits :

Produits contrôlés : Oui

Symboles de danger du Matière causant d'autres effets toxiques

SIMDUT :

Classe et division du SIMDUT : D.2B

Informations sur les ingrédients :

Substance IDL: Non Non Liste LIS ou LES: LIS LIS

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Numéro d'homologation de l'EPA : Non applicable

Utilisations du produit approuvé : Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.

Remarques spécifiques :

Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Cependant, comme il contient des minéraux extraits, ce produit peut contenir des traces (parties par million) ou des ultra-traces (parties par milliard) d'éléments connus par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Instructions spéciales :

Huma Gro® Fertil Soil® doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas ajouter ce produit à des matières alcalines ou caustiques fortes, car cela libérera du gaz ammoniac toxique et corrosif.

Renseignements sur la Date de révision :

FDS distribuée par : Bio Huma Netics, Inc.

Préparée par : Anna Carpenter Date de préparation : 21 octobre 2014

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma Netics, Inc. assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics, Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.